

Avis d'arrêt de la liquidation

Ce formulaire doit être utilisé par le conseil d'administration d'une société par actions régie par la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1) pour aviser le Registraire des entreprises de l'arrêt de la liquidation de la société. Veuillez lire la page « Renseignements concernant l'avis d'arrêt de la liquidation » avant de remplir ce formulaire.

Numéro d'entreprise du Québec									
NEQ	1	1							

1 Avis d'arrêt de la liquidation

Veuillez prendre avis de l'arrêt de la liquidation de la société (Inscrivez le nom de la société ou sa désignation numérique, tel qu'inscrit au registre.)

Cochez la case appropriée.

- Les actionnaires ont rétracté leur consentement à la dissolution de la société.
- L'arrêt de la liquidation de la société a été prononcé par le tribunal.

2 Signature

Je certifie que je suis l'administrateur ou le dirigeant autorisé par la société à signer le présent avis et que les renseignements déclarés sont vrais.

Nom de famille et prénom de l'administrateur ou du dirigeant autorisé

Signature de l'administrateur ou du dirigeant autorisé



Renseignements concernant l'avis d'arrêt de la liquidation

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez produire l'avis d'arrêt de la liquidation en utilisant les services en ligne disponibles dans le site Internet [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Ce formulaire doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles à celui-ci. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de la société, son numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelé *NEQ*, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section du formulaire relative aux renseignements que vous fournissez.

Pour plus d'information sur les dispositions légales encadrant la production de la présente demande, référez-vous au texte de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1), ci-après appelée *LSA*.

L'avis d'arrêt de la liquidation transmis par le conseil d'administration d'une société est utilisé lorsque les actionnaires d'une société par actions décident de ne plus dissoudre la société et adoptent une résolution spéciale retirant leur consentement à la dissolution ou lorsque l'arrêt de la liquidation de la société a été prononcé par le tribunal.

Le Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, déposera l'avis d'arrêt de la liquidation au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel).

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « Traitement prioritaire » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre NEQ à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

Le traitement de l'avis d'arrêt de la liquidation est gratuit, sauf si un service de traitement prioritaire est demandé.

Consultez les tarifs du Registraire dans le site Internet [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Envoi des documents

Le formulaire et les autres documents requis par la LSA doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de l'entreprise à l'aide de son NEQ.

